

La Constitution et son rapatriement ont stimulé un grand débat. Ce débat est terminé, mais nous poursuivons les discussions sur la portée et l'application du document. Je m'en réjouis, parce qu'il est important que cet instrument soit pleinement analysé et que nous apportions tous notre contribution à son amélioration et à son développement. Le rapatriement était essentiellement un processus mécanique: en tant que Canadiens, nous avons la responsabilité de continuer à façonner le document de façon à l'adapter au mieux à nos besoins. Vous êtes sans doute vivement intéressés par le processus et, je l'espère, vous désirez y participer.

Le thème choisi pour cette journée se concentre sur les droits des minorités. Tout au long du débat sur la Constitution, cet aspect précis a suscité beaucoup d'intérêt et d'attention.

Mais ce n'est pas un thème aussi restreint qu'on pourrait l'imaginer. Mes collègues des deux côtés de la Chambre ont été capables de lui accorder une très large attention. J'espère que vous ne vous attendez pas à ce que j'énumère toutes les minorités - ça ressemblerait plutôt à une lecture de l'annuaire téléphonique - tant les possibilités sont diverses et nombreuses.

Quelques exemples seulement suffisent à le montrer: il existe certaines minorités largement définies par des traits linguistiques, ethniques, nationaux ou raciaux. Il y a aussi les handicapés et les surdoués. Il y a des minorités religieuses et sociales, économiques et culturelles qui peuvent être identifiées.

Chacune de ces grandes catégories renferme des sous-groupes également minoritaires - et puis il y a des variantes interculturelles ou des combinaisons de minorités qui forment d'autres groupements à l'intérieur de la matrice. Somme toute, c'est ce qui compose l'essence même de la mosaïque qu'est notre grande nation.

Pour corriger un peu cette description fragmentaire du Canada, je vous incite, comme tous les Canadiens, à penser d'abord et avant tout à un Canada uni, à un Canada rendu prospère par des Canadiens de toute couleur, religion, langue ou origine nationale. Je vous incite à considérer la Constitution comme sauvegardant les droits et privilèges de nous tous en tant que Canadiens plutôt qu'en tant qu'unités ou qu'éléments de la société canadienne. Nous perdons parfois de vue l'ensemble en nous concentrant trop étroitement ou intensément sur des détails.